

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 8 avril 2024 à 19 heures, au lieu ordinaire des sessions, soit à l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**1. Demande de monsieur David Ouellet pour Investissement FVF inc. (2024/04) :**

Demande de monsieur David Ouellet, concernant l'immeuble situé au 78 à 82, rue de l'Hôtel-de-Ville sur le lot 4 906 742 et ayant pour objet, si elle était acceptée, de permettre l'aménagement d'une rampe d'accès surélevée :

- à 0 mètre de l'emprise de la rue Beauregard contrairement aux 6 mètres prescrits;
- face à la rue Raiche contrairement aux 22,90 mètres prescrits d'une intersection.

Le tout contrairement à l'article 9.2.5 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

De plus, la demande consiste à permettre que le stationnement du lave-auto soit aménagé de façon à ce qu'il n'y ait qu'un (1) seul espace permettant de stationner une automobile en file d'attente contrairement aux quatre (4) espaces prescrites à l'article 5.3.2 b) du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande soit à la séance du conseil du 8 avril 2024 ou soit par courriel [directiongenerale@villedewarwick.quebec](mailto:directiongenerale@villedewarwick.quebec), et ce, avant le 8 avril 2024.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

---

Karine Larose,  
Greffière